

25 janvier 2005 – Intervention au Grand Conseil neuchâtelois concernant la Conception directrice de la protection de la nature

La protection de la nature est de compétence cantonale. Voilà qui est réjouissant. C'est un domaine dans lequel le canton a une marge de manoeuvre importante. Si le canton a l'ambition d'utiliser ses compétences pour faire quelque chose, et non pas pour ne rien faire, alors cette conception directrice doit être un outil important de la politique cantonale du sol.

La notion de conception directrice de la protection de la nature n'est pas courante, c'est en effet un élément moderne et très innovant qui avait été accepté par votre conseil en même temps que la loi cantonale sur la protection de la nature. Donc ça fait déjà quelques années qu'on l'attendait. J'avais à l'époque beaucoup insisté pour qu'on mette cet élément dans la loi, et cela pour une raison toute simple, c'est que dans le domaine de la protection de la nature, les enjeux sont importants pour notre avenir, vous savez que l'état de l'environnement a aussi des répercussions sur notre santé en général, mais en même temps, nous n'avons pas beaucoup d'argent à y consacrer. Il faut donc fixer clairement

des priorités et s'y tenir pour réaliser le maximum de choses importantes, sans dépenser trop.

C'est un instrument de planification important, si l'on désire avoir une politique cohérente et performante, c'est-à-dire, si on ne veut pas multiplier des tas d'activités au coup par coup, mais qu'on veut utiliser les deniers de la république de la manière la plus judicieuse et la plus économe possible.

Et je ne crois pas que j'aie besoin de préciser que nous devons le faire aujourd'hui, dans tous les domaines, donc dans la protection de la nature aussi. Nous devons savoir exactement ce qui est prioritaire, ce qui est urgent, ce qui peut attendre encore. La conception directrice permet justement de fixer ces priorités.

Nous devons évidemment le faire aussi dans tous les autres domaines du budget, mais on peut déjà utiliser ce qui a été fait pour la protection de la nature.

C'est la première fois que nous le faisons. C'est vrai... et à quelque part, c'est déplorable. Ça signifie que jusqu'à maintenant on ne s'est pas donné les moyens de faire une politique cohérente dans le domaine de la protection de la nature. Heureusement que nous le faisons maintenant, alors que nous

sommes dans une phase financièrement difficile. C'est dans ces moments-là que nous devons être le plus précis dans la gestion, de manière à faire le maximum avec le minimum d'argent. Le travail qui a été réalisé est de bonne qualité, ni trop vague, ni trop précis. Nous avons là une vraie conception directrice avec une analyse de la situation actuelle pertinente, des objectifs clairs et bien posés, correspondant aux problèmes mis en évidence et des priorités. On peut toujours les discuter ou en rajouter, mais du moins, nous sentons une réelle réflexion dans le travail qui a été fait.

Nous avons accepté la conception directrice de l'aménagement du territoire. Celle-ci en découle et s'y intègre. Il est donc logique et cohérent de les accepter les deux comme un seul paquet.

Je note que la notion de Parc naturel régional est évoquée. Cependant, ce devrait être une priorité aujourd'hui, si nous en voulons vraiment un. Et je pense que notre canton devrait avoir cette ambition, car nous remplissons les conditions nécessaires en ce qui concerne la qualité des paysages. Mais nous avons à faire à une forte concurrence. Les autres régions ont très vite compris qu'il y avait là un créneau à exploiter et elles se sont lancées dans des

projets de développement régional qui s'appuient sur la création de parcs naturels régionaux.

. Les parcs vont devenir des outils très importants de la politique régionale, maintenant que nous ne savons pas ce que les outils traditionnels vont devenir, mais que nous savons en tout cas qu'ils sont remis en cause. Il se pourrait que demain les parcs soient l'un des outils principaux de la politique de développement des régions rurales.

Le Parlement fédéral a accepté la création de PNR à une large majorité, ceci parce qu'une coalition de régions périphériques de grandes villes, touristiques et de montagnes a compris l'intérêt écologique et économique que l'on pouvait en tirer.

Il y a actuellement en Suisse une cinquantaine de projets de parcs qui se disputent la future reconnaissance et le financement de la Confédération. Il n'y aura pas de place pour tous. On pense qu'en principe, il y aura une dizaine de parcs en Suisse, reconnus par la Confédération.

Il faut situer cette question parmi les priorités au niveau de l'aménagement du territoire ou de la protection de la nature si l'on veut se donner la possibilité d'avoir un parc et de se profiler aux niveaux du développement régional et du tourisme.

